



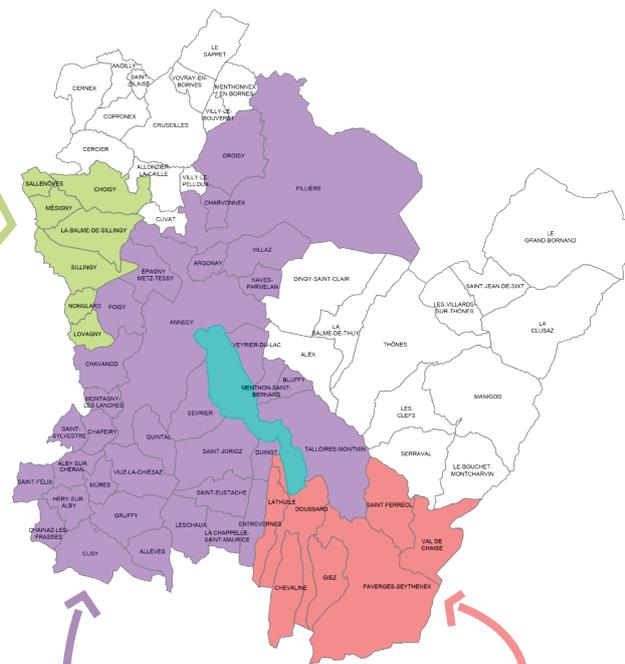
LE NOUVEAU ZONAGE SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Le SILA est chargé de définir les modes d'assainissement les mieux adaptés pour chaque zone de son territoire en tenant compte des installations existantes, des solutions techniques possibles, des modes de financement. C'est ce que l'on appelle le **zonage d'assainissement**.

Le schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales constitue une action du **Contrat de Bassin Fier** porté par le SILA. Cette étude groupée permet d'étudier l'impact sur le milieu naturel et de garantir la cohérence des actions à mener. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SILA assure la coordination des études transversales pour les eaux pluviales urbaines. A ce titre, la révision du zonage d'assainissement des eaux usées est réalisée conjointement à l'élaboration du zonage des eaux pluviales urbaines.

La compétence assainissement du SILA c'est 3 EPCI, 48 communes

Communauté de communes
FIER & USSES



Communauté de communes
SOURCES DU LAC

Communauté d'agglomération
GRAND ANNEY

UN DIAGNOSTIC ET UNE MISE A JOUR

DU SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT POUR DELIMITER LE ZONAGE

Le **SCHÉMA GÉNÉRAL D'ASSAINISSEMENT** :

- 1 Fixe les orientations fondamentales des aménagements à moyen et long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement.
- 2 Permet de planifier les projets d'assainissement à réaliser, sur 10 ans, en s'appuyant sur le zonage d'assainissement et l'état des ouvrages existants.

- 3 Sert de base pour les travaux à engager au niveau de l'assainissement collectif, tels que la desserte de nouveaux secteurs, la réhabilitation de collecteurs et la création ou la modernisation des usines ou des unités de dépollution des eaux usées.



La mise à jour du schéma d'assainissement a débuté en novembre 2017, en concertation avec les EPCI et les communes concernées. Les critères d'élaboration du zonage des eaux usées et des eaux pluviales ont à ce jour été définis. L'approbation du zonage est prévue pour décembre 2019, après une phase d'enquête publique.



LE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT SOU MIS A ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à la réglementation en vigueur, les délimitations des zones d'assainissement concernant les eaux usées et les eaux pluviales sont soumises à enquête publique programmée :

Du 4 juin au 8 juillet 2019

Cette enquête publique a pour objectif de présenter :

- la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées et de définir les agglomérations d'assainissement.
- la délimitation des zones d'assainissement des eaux pluviales.

Par la suite, le zonage d'assainissement sera intégré aux plans locaux d'urbanisme dont il constitue les annexes sanitaires.

Le dossier d'enquête est disponible aux sièges d'enquête (voir ci-dessous), sur le site dématérialisé dédié. (<https://www.registre-numerique.fr/sila-zonages-assainissement>). Pour plus d'information, rendez-vous sur www.sila.fr ou consultez l'avis d'enquête affiché dans votre commune.

DATES DE PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Siège du SILA (7 rue des Terrasses - 74960 Annecy)	- Mardi 4 juin 2019 de 9h à 12h - Mercredi 19 juin 2019 de 17h à 20h - Samedi 22 juin 2019 de 9h à 12h - Lundi 8 juillet de 9h à 12h
Siège de la Communauté d'agglomération Grand Annecy (46 avenue des Iles BP 90270 74007 Annecy Cedex)	- Jeudi 13 juin 2019 de 9h à 12h
Siège de la Communauté de Communes Fier et Usse (171 place Claudius Luiset 74330 Sillingy)	- Mardi 25 juin 2019 de 14h à 17h
Siège de la Communauté de Communes des Sources du Lac (32 route d'Alberville BP 42 Faverges 74210 Faverges-Seythenex)	- Mercredi 3 juillet 2019 de 13h à 16h

**VOTRE AVIS COMPTE,
EXPRIMEZ-VOUS !**

